

1 salarié français sur 2 est confronté à une situation de burn-out Selon la seconde édition de l'étude de l'Institut Great Place to Work®

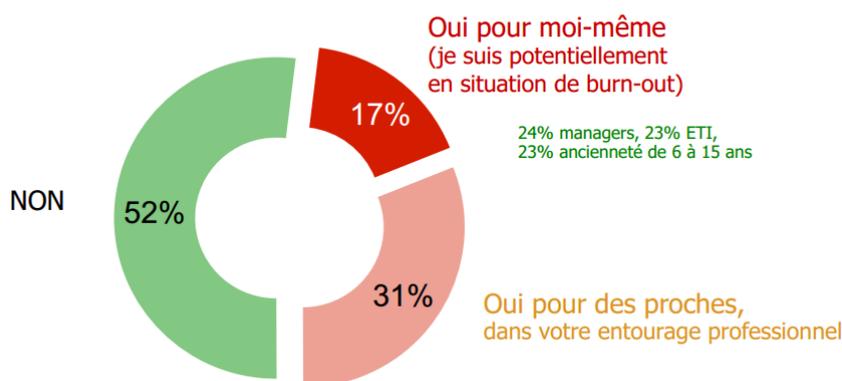
- 83% des salariés pessimistes sur une reprise économique rapide en France
- 39% des salariés trouvent que l'ambiance au travail se dégrade

Paris, le 6 janvier 2015 – L'Institut Great Place to Work® présente la deuxième édition de son étude sur le bien-être au travail. Menée avec l'Institut Think auprès d'un échantillon de 1000 salariés représentatif de la population active française issus d'entreprises et d'administrations de toutes tailles et de tous secteurs, l'étude révèle un état d'esprit général teinté d'un pessimisme ambiant : management, convivialité, perspectives d'évolution... Le constat est édifiant : le burn-out touche de plus en plus de salariés ! L'Institut Great Place to Work®, qui établit chaque année le palmarès des entreprises où il fait bon travailler, fait ici le tour d'horizon de la situation psychologique préoccupante des salariés en France.

48% des salariés sont confrontés à une situation de burn-out

1 salarié sur 2 déclare être confronté soit directement ou soit pour un proche, à une situation de burn-out (arrêt de travail soudain suite à un épuisement lié aux conditions de travail).

Et presque 2 salariés sur 10 avouent être concernés personnellement par un burn-out. Cette maladie professionnelle est donc très présente en entreprise et touche particulièrement les professions intermédiaires, les cadres ou les managers (56%) ainsi que les femmes (53%) et les salariés dont l'âge se situe entre 45 et 54 ans (53%).



Etés-vous confronté à des situations de burn-out (arrêt de travail soudain suite à un épuisement lié aux conditions de travail) ou des niveaux de stress très importants pour vous-même ou pour des proches dans votre entourage professionnel ?

83% des salariés sont pessimistes quant à une reprise économique rapide en France

La crise impacte de plus en plus le moral des Français : **58%** des salariés français interrogés en moyenne, **sont pessimistes à propos du contexte économique et le marché de l'emploi de leur secteur**, contre 51% en 2013; **soit une augmentation de 7 points en un an.**

Leur regard sur leur évolution professionnelle au sein de l'entreprise reste stable par rapport à 2013 mais ils sont de moins en moins nombreux à croire à une **reprise économique rapide en France (83% vs 77% en 2013).**

La crise ne touche pas seulement le moral des salariés. Parmi les $\frac{3}{4}$ de cette population active qui la ressent, elle **alourdit également la charge de travail (40%), enterre les espoirs de carrière (36%) et incite les salariés à plus d'immobilisme (32%).**

Concernant les conditions de travail, ils sont 56% à trouver qu'elles ont évolué de manière négative ces 3 dernières années.

Conséquence de la crise : 39% des salariés touchés ressentent une dégradation de l'ambiance dans leur entreprise

La stagnation du niveau des rémunérations et l'augmentation de la charge de travail sont les conséquences de la crise les plus ressenties par les salariés touchés par celle-ci. On note cependant que la hausse la plus notable parmi les conséquences de la crise est **la dégradation de l'ambiance au sein de l'entreprise (39% contre 33% en 2013).**

Les salariés déclarent ainsi souffrir notamment d'un manque de reconnaissance personnelle vis-à-vis de leur travail : seulement 30% pensent que l'encadrement de leur entreprise valorise le travail bien fait et les efforts supplémentaires (soit un recul de 4 points par rapport à l'année dernière). Seuls 25% des salariés déclarent que la reconnaissance du mérite de chacun est prise en compte au sein de l'entreprise. Et 20% d'entre eux uniquement pensent que la répartition des promotions est attribuée aux plus méritants.

Cette tendance peut s'expliquer également par le **« symptôme de la convivialité »** qui se traduit par le regret de nombreux salariés de la diminution de moments conviviaux au sein de leur entreprise : **environ 2 salariés sur 3 trouvent que les événements qui sortent de l'ordinaire sont peu fêtés.**

Seule 1 entreprise sur 2 prendrait en compte le bien-être au travail

Alors que 48% des salariés déclarent que leur activité professionnelle a un sens particulier pour eux et ne la considèrent pas uniquement comme un emploi (vs 52% en 2013), **1 salarié sur 2 considère que son entreprise ne prend pas en compte le bien-être au travail** et 1 entreprise sur 3 seulement réalise des enquêtes de qualité de vie au travail auprès des collaborateurs.

Et pourtant, les priorités des salariés en entreprise, **avant la rémunération, la formation et les promotions**, sont : le **plaisir au travail, l'esprit d'équipe et la solidarité**, un **cadre sain sans ambiguïtés**, la **cohérence des discours et des promesses** faites par la direction, le **respect de l'équilibre vie privée/vie professionnelle** ainsi que la **reconnaissance et la valorisation du travail fourni.**

Certaines entreprises mettent cependant tout en œuvre pour améliorer le bien-être de leurs collaborateurs. Ces entreprises « où il fait bon travailler » sont distinguées chaque année à l'occasion du Palmarès Great Place to Work®, dont les résultats seront révélés le 18 mars 2015.

Limiter les risques psycho-sociaux de ses collaborateurs

Exemples de bonnes pratiques en entreprise par l'Institut Great Place to Work®

Microsoft France

Microsoft France a déployé un plan de prévention du stress et des risques psychosociaux depuis 2010, en partenariat avec les services de santé au travail et un cabinet conseil. Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre :

- Les managers et les collaborateurs ont été sensibilisés sur le sujet du stress par le biais d'un module de formation en ligne et d'une conférence sur l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle.
- Le Comité de Direction et les managers ont reçu une formation de 3h afin de les aider à mieux appréhender le stress et les conditions qui le favorisent.
- Les collaborateurs ont pu bénéficier d'ateliers sur les techniques de relaxation rapides et une salle de massage a été aménagée afin d'être utilisée toute l'année.

Leroy-Merlin

Leroy-Merlin propose à ses collaborateurs un questionnaire annuel portant sur les situations quotidiennes de travail appelé « La Voix des Equipes ». Cette enquête porte sur des thèmes comme la sécurité, la rémunération, la santé au travail, l'accompagnement du développement individuel... L'analyse collective des résultats se fait dans un souci de progression et de prise en compte des besoins des collaborateurs.

Financière de l'Echiquier

Créée en 1991, Financière de l'Echiquier est l'une des principales sociétés de gestion de portefeuille indépendantes en France. Le bien-être des salariés est un facteur essentiel de cohésion des équipes de l'entreprise. De nombreuses actions sont mises en place afin de faciliter l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle des collaborateurs: une salle de sport où sont donnés des cours de yoga et de zumba est mise à disposition, des séances de questions/réponses sur l'entreprise sont prévues à la cafétéria, une contribution financière à une crèche d'entreprise est proposée, les salariés peuvent bénéficier de cours de théâtre...



**Méthodologie d'enquête : étude de l'Institut Think pour l'Institut Great Place to Work® auprès de 1 000 salariés français interrogés en ligne du 7 au 14 octobre 2014, avec un échantillonnage représentatif selon la méthode des quotas (genre, âge, profession, statut, secteur, taille et région).*

A propos de l'Institut Great Place to Work® :

Cabinet d'études et de conseil en management & ressources humaines, l'Institut mène des enquêtes de climat interne, réalise les analyses des résultats, accompagne les entreprises pour construire des environnements de travail performants. Il est également l'observatoire privilégié des bonnes pratiques en entreprise.



L'Institut Great Place to Work publie en mars de chaque année le palmarès annuel des « entreprises où il fait bon travailler », Best Workplaces France.

Relations presse - Agence Wellcom
Anne-Isabelle Grivaux / Sylvia Dantoni
aig@wellcom.fr / sd@wellcom.fr
01 46 34 60 60